



Conseil Municipal

Séance du 30 Juin 2015

L'an deux mil quinze, le trente juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement en la Maison Commune sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : M. MALARDEAU - M JOUVE - Mme BERTHIER - M GAZEL - M PILLIAS - M FOURNY - M MATHIEU – M POUJOL de MOLLIENS - : M BOURGY - M. PIGNANT – M. BOURDIN

Etaient absents excusés : Mmes POIRION – KELLER - BAILHACHE

Etait absente : Mme ALEGRE

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 11 – nombre de procurations : 0 – nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : M. BOURDIN

Date de convocation : 18/06/2015

Ordre du jour

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 02 juin 2015

Après lecture, le compte rendu de la séance du 02 juin 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

2 - Ressources humaines

- **Embauche agent technique**

Comme suite à la fin du contrat à durée déterminée de M. Firmino MOREIRA, celui-ci ne souhaitant poursuivre avec la commune, un appel à candidature a été lancé.

A l'issue des entretiens Monsieur HERBLOT a été retenu. Sa prise de fonction en CDD 1 an est prévue au 1^{er} juillet 2015.

- **Personnels Pôle Enfance**

En raison de la possibilité de reconduire l'étude et d'un congé maternité, l'embauche d'une personne supplémentaire doit être envisagée au Pôle Enfance.

Il faut donc recruter une personne à temps partiel pour la rentrée de septembre 2015.

M. Alain FOURNY rappelle que les activités périscolaires auraient dû être organisées et gérées depuis un an et demi.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'autoriser M. le Maire à embaucher une personne à temps partiel afin de compléter l'équipe du Pôle Enfance.

3 - Tarifs année scolaire 2015/2016

- **Pôle Enfance**

Les tarifs concernant le Pôle enfance, Garderie et Centre de Loisirs, seront augmentés à la prochaine rentrée de 1% environ selon le tableau ci-dessous :

Accueil de loisirs - Année scolaire 2015 - 2016

	Journée	
Quotient Familial	Tarif Normal	Tarif spécifique
De 0 à 480 €	13.64	11.03
De 481 à 670 €	18.18	15.57
De 671 et plus	22.72	20.11
1/2 journée Prix Fixe		
Sans repas	9.09	9.09
Avec repas	13.26	10.65

Garderie - Année scolaire 2015 - 2016

Quotient Familial	1/2 journée	Journée
De 0 à 480 €	3.84	7.67
De 481 à 670 €	4.14	8.23
De 671 et plus	4.29	8.53

Le tarif spécifique s'adresse aux enfants qui ont un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Il se calcule de la manière suivante :

Tarif normal – prix du repas restauration scolaire + coût des frais de mise de table

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'appliquer une augmentation de 1 % environ sur les tarifs 2015/2016 pour la Garderie et le Centre de Loisirs.

- **Activités périscolaires**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les tarifs concernant les activités périscolaires seront reconduits pour la rentrée 2015 selon la tarification de l'année en cours, soit :

Ecole de Prunay :

- 12€ par enfant et par trimestre pour 1 heure
- 24€ par enfant et par trimestre pour 2 heures

Ecole maternelle d'Ablis :

- 12€ par trimestre si l'enfant reste 1 ou 2 soir(s)
- 24€ par trimestre si l'enfant reste 3 ou 4 soirs

Le fonds de soutien aux communes pour le développement des activités périscolaires est pérennisé.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs de l'année en cours.

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

De maintenir les tarifs de l'année en cours pour l'année scolaire 2015/2016 pour les activités périscolaires.

4 - Budget 2015

- **Décision modificative**

Comme suite aux multiples opérations concernant la vente d'un « Gravely », appareil de tonte d'une valeur de 150€, celle-ci a été imputée à l'article 7788 mais n'a pas été enlevée de l'article 775.

Il faut donc prendre une décision modificative afin de régulariser cette opération, soit :

- Diminuer le compte R002 d'un montant de 150 € afin d'équilibrer le budget
- Revoter l'affectation de résultat au R002 pour un montant de 574 107.85 € au lieu des 574 257.85 €.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'autoriser M. le Maire à prendre une décision modificative afin de régulariser la situation de cette vente de matériel « Gravely », appareil de tonte, en diminuant le compte R002 d'un montant de 150€

De revoter l'affectation de résultat au R002 d'un montant de 574 107.85 € au lieu des 574 257.85 €.

- **Point sur le budget d'investissement**

Compte tenu du montant de travaux pour le Pôle Enfance sur l'année 2015, les frais de maîtrise d'œuvre du contrat rural (Médiathèque et Salle Polyvalente) seront inscrits au 21318. Le montant disponible étant de 374 167,00€. Compte tenu qu'aucun travaux ne seront effectués en 2015 pour le Pôle Enfance à l'article 21318, il faut considérer que le montant disponible à cet article est le suivant :

374 167€ - l'emprunt d'équilibre 209 492,26€ - la subvention DETR 93 541,00€ soit un total de 71 133, 74.

Tous les frais concernant les bâtiments communaux seront imputés à cet article.

5 - Caisse des écoles

- **Suppression définitive de la CDE**

La coopérative scolaire a pris le relais de la Caisse des Ecoles.

Depuis 3 exercices budgétaires aucune opération n'ayant été constatée, la Caisse des Ecoles peut donc être supprimée.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

De supprimer définitivement la Caisse des Ecoles

6 - Convention avec le CIG

- **Visite médicale occasionnelle**

Face à la pénurie de médecins, le CIG a été dans l'obligation de suspendre ou de ne pas renouveler les conventions qui le liaient à de nombreuses collectivités pour l'organisation de ses missions de médecine préventive.

Cependant compte tenu de la demande récurrente de collectivités dépourvues de tout suivi médical et de la disponibilité occasionnelle de certains de ses médecins, le CIG est en mesure de proposer une mise à disposition d'un médecin pour l'organisation de quelques visites médicales d'agents pour les collectivités demandeuses.

A la demande d'un agent souhaitant passer une visite médicale occasionnelle, une convention doit être signée avec le CIG.

La convention sera d'une durée d'un an.

Pour l'année 2015, la collectivité s'acquitte pour la vacation d'un médecin d'une dépense fixée à 62€ par visite et 62 € pour les 2 créneaux de gestion administrative

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à 10 voix pour et 1 abstention

D'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le CIG en vue de la mise à disposition d'un médecin pour l'organisation des visites médicales occasionnelles.

7 - Protection juridique

- **Protection fonctionnelle**

Les fonctionnaires bénéficient à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité publique dont ils dépendent conformément aux règles fixées par le code pénal et les lois spéciales.

M. le Maire propose l'octroi de la protection fonctionnelle au Maire et aux élus ainsi qu'aux agents concernés.

Notre contrat de base inclut la protection fonctionnelle.

Nous devons donc prendre une délibération dans le cadre de la démarche de Mme Laëtitia OGIS.

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'autoriser M. le Maire à demander l'octroi de la protection fonctionnelle à l'assurance de la collectivité.

8 - Travaux de bâtiments, voirie et réserve d'équipements

Point des situations :

- Bâtiment rue d'Esclimont :
 - Les travaux d'électricité sont terminés
 - La peinture est entièrement refaite

Travaux restant à réaliser : poser un portail, une clôture et petite réparation dans la salle de bain

La maison rue d'Esclimont est louée à partir du 1/10/2015 pour 800€.

Les permis de construire ci-dessous peuvent être déposés et instruits dans les semaines à venir :

- Extension de la salle polyvalente
- Médiathèque
- Pôle Enfance

L'extension de la salle polyvalente et de la médiathèque feront l'objet d'un seul permis de construire dans le cadre du Contrat rural.

Le Pôle Enfance fera l'objet d'un permis de construire dans le cadre de la DETR.

Les permis une fois obtenus ont une durée de 3 ans.

Ensuite le lancement des appels d'offres (tranches fermes et tranches optionnelles) permettra de réguler dans le temps les choix et les possibilités de la commune.

Des commissions sont à planifier à la rentrée afin de discuter des différents projets.

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'autoriser M. le Maire à déposer les 2 permis de construire

- Place de Gourville
 - Etat d'avancement

Les travaux de la place de Gourville ont été réceptionnés.

L'aménagement des espaces verts, est prévu à la rentrée en septembre ainsi que la pose de bornes et la peinture des parkings.

- Gourville – rue des Clos
 - Etat d'avancement

La pose de bordure rue des Clos est terminée. La pose du caniveau/grille est en attente.

- Route des Faures
 - La pose de bordure a été réalisée dans le virage sur la route des Faures.
- Point à temps
 - Les points à temps ont été réalisés sur l'ensemble de la voirie communale. Des interventions restent à faire à Villiers Landoue sur la route d'Ecurie
- Réserves d'équipements

M. JOUVE fait le point sur les projets d'acquisition en cours avec les propriétaires MARTIN et FERRY.

9 Rentrée scolaire 2015/2016

- **Bilan questionnaire**

M. Alain FOURNY a fait l'analyse d'un questionnaire distribué aux parents concernant l'organisation des activités périscolaires pour la rentrée 2015.

Voici les résultats de ce bilan :

Presque 100 % des prunaysiens ont retourné le questionnaire
Concernant les horaires, 50% des parents sont satisfaits

Pause méridienne : 30 % des parents souhaiteraient avoir une ½ journée au lieu des mardis et vendredis de 15h30 à 16h30

Sur le contenu des activités périscolaires, 60% des parents sont satisfaits.

80% des parents ont choisi d'inscrire leurs enfants à l'étude.

Conclusion : La majorité des parents est satisfaite par l'étude mais pas pour les activités périscolaires
Les activités périscolaires seraient inefficaces pour beaucoup de parents

M. Gérard PIGNANT quitte la séance du Conseil Municipal pour raisons professionnelles.

Le nombre de conseillers devient : Présents : 10 – Procuration : 00 – Votants : 10

- **Compte-rendu du conseil d'école du 23 juin 2015**

Madame Lydie-Laure BERTHIER nous donne le compte-rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 23 juin 2015.

Suite aux départs de Mmes MOREAU et GOLE, de M. FERNANDEZ et du congé parental de Mme CHERON, deux nouveaux enseignants sont attendus à la rentrée prochaine.

A la rentrée de septembre 2015, il y aura :

- 16 CP
- 22 CE1
- 20 CE2
- 16 CM1
- 14 CM2

Ces chiffres sont donnés sous réserves de modifications.

10 Communauté de communes – CAPY

• Rapport d'activités

Un conseil de communauté a eu lieu le 25 juin 2015 avec l'intervention de Monsieur le Sous-Préfet concernant le contrat d'accompagnement dans l'emploi, le contrat de service civique et le contrat de procédure ACTE.

Dans le cadre de la réforme territoriale, Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet est à l'initiative d'une réunion concernant l'évolution de l'organisation intercommunale de l'agglomération de Dreux. Celle-ci a été présentée aux élus des yvelines par le Président HAMEL et son Directeur Général des Services.

11 Syndicats intercommunaux

• Rapports d'activités

Le SICTOM se réunit ce jour à 20h30, nous ferons le point lors du prochain conseil municipal.

SIAEP : une réunion a eu lieu ce jour à 16h30. Les Maires ont participé à cette réunion dont le sujet était : « faut-il étendre la compétence « eau potable » du SIAEP et y adjoindre la compétence « eaux usées collectives » (hors SPANC) ?

Afin de répondre à cette question le SIAEP a élaboré un questionnaire afin d'interroger les 19 communes dépendant du SIAEP. Elles vont le recevoir dans les prochains jours.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Recueil d'un maximum d'informations pour septembre 2015
- Analyse des infos
- Simulation
- Fin 2015 décision de prendre ou non la compétence
 - Vote du comité syndical SIAEP
 - Vote des communes
- Mise en place éventuelle en 2017

12 Questions diverses

Gens du voyage : M. Paul GAZEL a géré la situation lors de l'installation de la communauté des gens du voyage le lundi 15 juillet 2015.

Des dispositifs communaux ont été mis en place pour protéger l'accès au stade et au terrain de jeux :

- Arrêté d'interdiction de stationner pour les caravanes et les campings-car sur tout le territoire communal
 - Une tranchée profonde a été effectuée rue d'Esclimont
 - Des dépôts de terre importants ont été déposés à l'entrée du stade côté cimetière
- A court terme, déplacements des poteaux incendie de l'autre côté de la rue d'Orphin et de la rue d'Esclimont.

Décision à prendre après réception des devis du SIAEP.

Une action départementale est en cours afin de créer une aire de grand passage.

Dossier DETR :

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, exercice 2015, une subvention peut être allouée aux communes qui souhaitent réaliser des travaux.

Nous avons déposé un dossier DETR. Une subvention nous a été notifiée le 22 juin 2015 pour un montant de 93 542 € afin de réhabiliter le bâtiment Pôle Enfance. Ce montant correspond à 30 % de l'estimation du coût travaux qui s'élève à 311 806 € HT.

Nous pouvons également solliciter nos parlementaires afin d'obtenir une aide complémentaire pour le financement de ces travaux.

Un dossier sera adressé au sénateur Gérard LARCHER.

Fin de séance 00h30

Le Maire J.P. MALARDEAU	le 1 ^{er} Adjoint B. JOUVE	le 2 ^{ème} Adjoint L. BERTHIER
le 3 ^{ème} Adjoint P. GAZEL	le 4 ^{ème} Adjoint G. PIGNANT	Conseillère Municipale C. KELLER
Conseiller Municipal M. BOURGY	Conseillère Municipale C. BAILHACHE	Conseiller Municipal D. PILLIAS
Conseiller Municipal F. BOURDIN	Conseillère Municipale C. POIRION	Conseiller Municipal R. MATHIEU
Conseiller Municipal A. FOURNY	Conseillère Municipale A. ALEGRE	Conseiller Municipal B. POUJOL DE MOLLIENS